



Paris, le vendredi 15 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un comité interministériel du handicap qui répondra aux inquiétudes des personnes en situation de handicap et de leur famille ?

Ce mercredi 20 septembre a lieu le **premier Comité interministériel du handicap (CIH) du quinquennat Macron**. L'APF salue la tenue de ce Comité alors que le président de la République et le Premier ministre ont déclaré que le handicap serait une priorité du quinquennat. La nomination d'une Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, démontre la volonté d'une approche inclusive et transversale de **cette question qui concerne 12 millions de Français·e·s**.

L'APF attend de ce rendez-vous que le gouvernement dévoile la « feuille de route » de sa politique du handicap pour les 5 années à venir. **Elle souhaite notamment que soient levées les inquiétudes des personnes en situation de handicap et de leurs familles** suite aux premières orientations du gouvernement qui les impactent directement : diminution des contrats aidés ; baisse des APL ; baisse des dotations aux collectivités territoriales, ainsi que les positions publiques du président de la République sur un allègement des normes, dans les logements, au détriment des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Les préoccupations quotidiennes des personnes en situation de handicap et de leur famille sont nombreuses, elles attendent notamment des réponses sur :

➤ **L'accessibilité**

A un an de l'échéance de la première phase des Agendas d'accessibilité programmée (qui concerne la majorité des établissements recevant du public), quelle est la stratégie du gouvernement pour tenir cette échéance ? Plus de quarante ans après la première loi sur l'accessibilité (1975), et après avoir repoussé l'échéance de 2015, **les personnes en situation de handicap ne veulent plus attendre pour pouvoir se déplacer librement**.

Pour l'APF, le débat sur l'accessibilité ne doit pas se réduire à des questions d'allègement des normes, mais doit viser à garantir l'accès des personnes en situation de handicap et de toutes les personnes à mobilité réduite aux biens et services, à l'espace public, comme n'importe quel·le citoyen·ne français·e avec une approche inclusive et non discriminante, tel que porté jusqu'à présent par le président de la République et le gouvernement.

Sur cette question du logement, l'APF déplore une vision erronée qui ne tient pas compte de l'évolution de la population ni des études sur les impacts des logements accessibles dans les coûts de construction. Enfin, l'association rappelle que les personnes en situation de handicap rencontrent de grandes difficultés pour trouver des logements accessibles.

➤ **Les ressources**

La grande annonce attendue lors de ce CIH est celle de l'augmentation de l'allocation adulte handicapé (AAH) promis par le gouvernement depuis plusieurs semaines. Mais quelle sera son montant ? **Une augmentation à 900€ par mois ne permettra pas aux personnes en situation de handicap de sortir de la pauvreté !**

L'APF demande une forte augmentation de cette allocation dès le 1^{er} janvier 2018, tout en lançant dans le même temps un chantier pour permettre à toutes les personnes en situation de handicap de ne plus vivre sous le seuil de pauvreté, qu'elles soient bénéficiaires de l'AAH, de pensions d'invalidité, de rentes, travailleur·euse·s pauvres ou chômeur·euse·s.

L'APF sur les réseaux sociaux :

www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance

www.twitter.com/apfhandicap



Elle demande également que les revenus du conjoint·e ne soient plus pris en compte dans le calcul de l'attribution de l'allocation.

➤ **La compensation du handicap**

Sur ce sujet, prioritaire pour les personnes en situation de handicap, l'APF souhaite avoir des réponses sur les suites qui vont être données aux annonces du dernier CIH de 2016 sur **les aides à la parentalité et la barrière d'âge de 75 ans**.

L'APF se félicite du récent rapport de l'IGAS sur l'évolution de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui confirme les dysfonctionnements de cette prestation et propose des pistes d'amélioration portées depuis longtemps par les associations représentatives des personnes en situation de handicap, et notamment par l'APF.

L'association souhaite désormais que ces recommandations soient mises en œuvre rapidement.

➤ **La santé et l'accès aux soins**

Sur ce sujet, **l'APF attend des réponses sur la prise en compte des spécificités liées aux situations de handicap pour l'accès aux soins** : accessibilité des cabinets médicaux, du matériel et des centres de soins ; réduction des coûts ; lutte contre les déserts médicaux.

Par ailleurs, l'association s'interroge sur l'articulation avec le Comité interministériel pour la santé, annoncé avant la fin de l'année.

Au-delà de ces sujets déterminants pour les personnes en situation de handicap et leur famille, l'APF attend aussi des précisions sur d'autres sujets tels que l'éducation et la scolarisation des enfants en situation de handicap et l'emploi. Ce rendez-vous est attendu par les personnes en situation de handicap et leurs familles, elles souhaitent obtenir des réponses et des engagements face à leurs difficultés quotidiennes.

CONTACT PRESSE :

Evelyne Weymann

evelyne.weymann@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37